

Montréal, 31 octobre 2025

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau

5.100 Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4295-2025

*Demande de révision de la décision D-2025-022, D-2025-32, D-2025-033 et
D-2025-109 dans le dossier R-4270-2024*

Notre dossier : 16001-06

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint la demande de paiement de frais (DPF) d'Option consommateurs (OC) dans le dossier mentionné en rubrique.

Vous constaterez que cette DPF est 62,2% plus basse que le budget d'OC. Cette baisse s'explique par le fait qu'OC a décidé de mettre fin à son intervention (C-OC-0003).

Même si elle n'a pas participé à l'audience de cette cause, OC estime qu'elle a contribué au débat en se penchant sur l'enjeu des tarifs provisoires, en participant à la rencontre préparatoire du 29 avril 2025 et en déposant des conclusions détaillées de 9 pages (C-OC-0004). Il est à noter que les 3 heures de présence à la rencontre préparatoire ont été réparties dans les dossiers R-4293 et R-4295.

OC soumet respectueusement que les représentations qu'elle a faites seront utiles au délibéré de la Régie et que sa DPF est donc pleinement justifiée.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT



Éric McDevitt David

edavid@gbvavocats.com

EMD/jt

p.j. Demande de paiement de frais